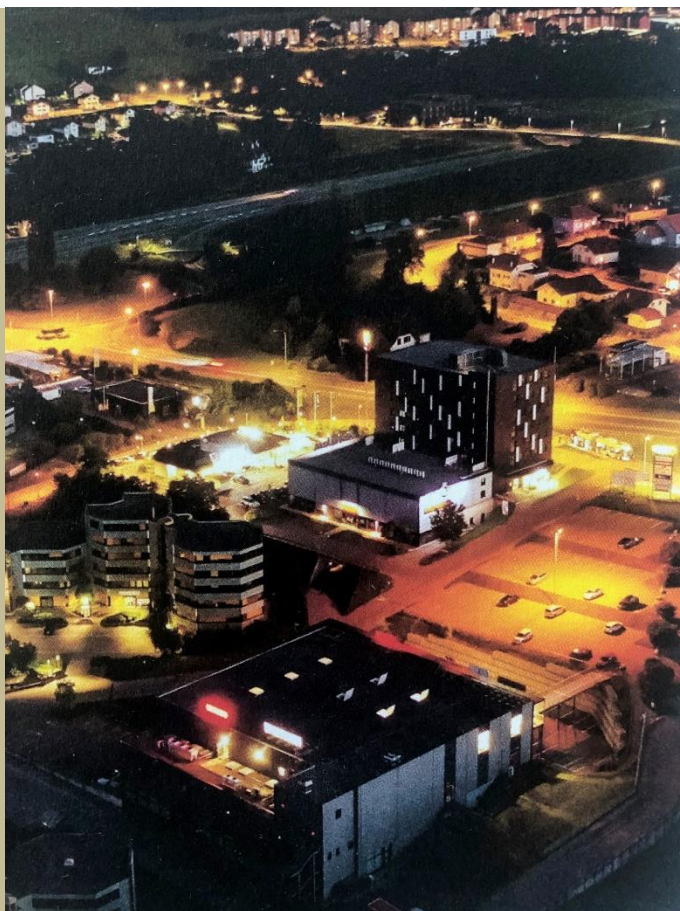


Rapport d'activités



2022

*Lieu d'accueil d'urgence et d'évaluation de situations
Service d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO)*

**Route d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot**

www.fondation-transit.ch

Sommaire

Conseil de fondation et comité	Page 1
Collaborateurs	Page 2
Rapport de la Présidente	Page 3
Activités du Service AEMO	Page 4
Activités du Lieu d'accueil	Page 8
Donateurs	Page 12
Rapport de l'organe de révision	Page 13
Bilan	Page 14
Compte d'exploitation	Page 15

Conseil de fondation

Comité

Présidente	:	de WECK Antoinette
Vice-présidente	:	SCHAEFER Marie
Membre	:	PASQUIER Jean-Claude

Conseil

ANDREY Raphaël
de WECK Noëlle
DUVANEL Géraldine
ROBATEL Pauline

Site internet

Vous trouverez d'autres informations concernant les activités de la Fondation à l'adresse suivante :

<http://www.fondation-transit.ch>

Collaborateurs

Directeur

SCHWEIZER Pascal

Secrétaire

MATERNINI Justine, SANTOS Diana (apprentie), STUCKY Patricia

Intendance

MACE Mélanie, MONNEY Janaina

Comptable (mandat)

DENERVAUD Martine

Service d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO)

Educateurs/trices

ANDRES Virginie, BERSET Joëlle, BOSCHUNG Michael, CALOZ Patrick, CAMPART Annick, CORMINBOEUF Georges, CRETENAND Caroline, HUMBERT Martin, JUNGONICOLE, PYTHOUD Ramon (coordinateur), SANDJO Chantal, SCHULTHEISS Rachel, SCHWALLER Hugo, SIGRIST Caroline, VOGEL-CORDIER Marianne

Educatrice stagiaire

REUMER Sloane

Superviseure (mandat)

CHARRIERE Véronique

Lieu d'accueil d'urgence et d'évaluation de situations

Educateurs/trices

AMIET Laetitia, ANDRES Virginie, BOVET Johanna, BRUNEL Malaée, CEPEDA Kevin, COLLAUD Anne-Eugénie, COMOLLI Sofia (remplaçante), GÊTE Aude (remplaçante), JONIN Marc, KEUSEN ELTSCHINGER Valérie, MANFRE Federica, METTRAUX Diane, MONOT Elsa, PAGE Céline, PEIRY Pauline, POCHON Cindy, RUFFIEUX Christelle, SCHULTHEISS Rachel, SID'AMAR Kerima (coordinatrice), SPAETIG Benhur, SUTTER Davide, TOBLER Sahra, VACHERON Matthieu, WRIGHT Savannah (remplaçante)

Educateurs/trices stagiaires

BEGUELIN Julie, BERTACCHINI Bryan, CASTALDI Alicia, COMOLLI Sofia, CURCIONE Marie, GREMION Margaux, JOBIN Amandine, PILLER Gioia, ROLLINET Justine, SCHUPPISSER Maël

Veilles actives

BERTSCHY Nelly, HAYOZ Tristan, LAUBSCHER-CAILLE Patricia, METALIAJ Laura, PIDOUX Nathalie, XHEMALJI Avdi

Psychologue

MASTELLI Nathalie, NECCHI Sara (remplaçante)

Psychologue stagiaire

LEUTHOLD Léa

Superviseur (mandat)

SAUZET Dominique

Rapport de la Présidente

Durant l'année 2022, le comité s'est réuni à quatre reprises. La présidence remercie les membres du comité pour leur assiduité dans leur engagement vis-à-vis de Transit et leur dévouement. Lors de la séance du 15 septembre, ils ont élu un nouveau membre, à savoir Mme Pauline Robatel, députée PLR au Grand Conseil. Mme Robatel a participé à la première séance de 2023.

Lors de la séance de février, le comité apprenait que sa demande d'augmenter la dotation à l'AEMO avait été entendue et que le SPS lui versait deux montants uniques, l'un de CHF 50.000.- du fonds de l'aide à l'enfance, enveloppe liée à la situation COVID et l'autre de CHF 120.000.- du plan relance jeunesse. Ces montants ont permis d'engager deux éducatrices, l'une à 50% et la seconde à 70%. Grâce à ces contributions, la liste d'attente a pu être résorbée temporairement, la tendance à la hausse reprenant à la fin de l'année. Un montant de CHF 120.000.- a ensuite été mis au budget de l'Etat 2023 ce qui pérennise un poste de 1,2EPT. La Présidence remercie le SPS pour cette augmentation de poste. Le traitement rapide des situations évite leur complication et un placement à Transit.

Le lieu d'accueil a fait l'objet d'une inspection du SPS en octobre 2021 mais le rapport n'a été transmis qu'en juillet 2022 à Transit pour détermination. Sa version définitive est parue en octobre 2022.

Transit est de plus en plus confrontée à des situations de jeunes qui demanderaient un encadrement pédopsychiatrique malheureusement n'existant pas dans le canton. Ces Jeunes se font renvoyer des foyers et échouent à Transit qui ne dispose pas des moyens adéquats pour les aider. De façon générale, le manque de places dans les foyers a pour conséquence que plus d'un tiers des places de Transit sont occupés par des jeunes en attente d'une place. Cette situation diminue les places d'urgence ce qui empêche Transit de remplir sa mission.

Ce manque de place rend le travail des collaborateurs et collaboratrices très difficile. Le comité est pleinement conscient de la lourdeur de leur tâche. Il tient à leur exprimer et plus particulièrement à leur directeur, M. Pascal Schweizer, toute sa reconnaissance.

Cette année encore, Transit a reçu un don de CHF 5.000.- de la Fondation de l'Emmanuel, ainsi qu'un don du même montant de la Fondation Ort. Elle a aussi continué à bénéficier du soutien de la Fondation CAP. L'engagement depuis de si nombreuses années de ces institutions nous procure un immense sentiment de reconnaissance et tenons à l'exprimer par ces quelques lignes.

Cette année, Transit a aussi reçu des dons de Pall International Sàrl et d'UCB Farchim. La présidence tient à les remercier vivement. Ces dons sont une marque de respect pour le travail effectué par l'ensemble du personnel de Transit.

Antoinette de Weck
Présidente du Conseil de fondation

Aktivités du Service AEMO

Si les mesures sanitaires liées à la pandémie ont été abandonnées après le premier trimestre de l'année 2022, on observe que les effets de cette dernière restent perceptibles et que les tâches auxquelles les familles doivent faire face se complexifient du fait qu'elles s'inscrivent dans un contexte dans lequel les précarités, les vulnérabilités et incertitudes tendent à augmenter. Au vu de ces réalités, il importe que l'AEMO puisse s'inscrire dans une intervention précoce pour soutenir la fonction parentale, favoriser une meilleure autonomie et un climat familial propice à l'épanouissement des enfants et contribuer à leur inclusion sociale.

L'enveloppe budgétaire dite de renfort a été reconduite en 2022 et des ressources supplémentaires ont été accordées par le biais du Fonds d'aide à l'enfance (50'000 pour 2022-2023) et le Plan de soutien jeunesse (120'000 par année). Ces financements supplémentaires ont permis d'engager une collaboratrice à taux variable (≤ 0.2 EPT) dès mi-février 2022 puis deux collaboratrices (1.2 EPT) dès le 1er mai 2022.

Le nombre de demandes adressées augmente, et l'augmentation s'accélère

Les ressources supplémentaires allouées en 2021 et en 2022 ont permis de réduire progressivement le délai d'intervention et la liste d'attente, mais on observe que cette diminution n'est pas acquise et que la liste d'attente augmente à nouveau sensiblement en fin d'année du fait notamment d'une augmentation notable des demandes adressées¹ (61 demandes adressées durant le dernier trimestre). Cette évolution semble rendre compte de situations de vulnérabilité plus nombreuses pour lesquelles la mesure AEMO s'inscrit davantage dans une logique de protection de l'enfance et de la jeunesse que dans une intervention préventive ou précoce. La majorité des demandes adressées sont d'ailleurs jugées prioritaires par le SEJ et exigeraient la mise en place rapide de la mesure.

On peut également faire l'hypothèse que l'effet de renoncement – soit le fait que la mesure AEMO ne soit pas proposée ou demandée alors même qu'elle semble indiquée, du fait d'un délai d'intervention trop long – ait été réduit, la liste d'attente s'étant en effet stabilisée entre 12 et 20 demandes durant les mois de mai à novembre avant d'augmenter à nouveau rapidement en fin d'année.

Le délai d'attente trimestriel moyen a fluctué entre 3,4 (au moment de l'augmentation de la dotation) et 7,6 semaines pour une moyenne annuelle de 4,9 semaines. Durant les 3 premiers trimestres de l'année, la liste d'attente et le délai d'intervention moyen ont été réduits de manière significative, ce qui a permis de répondre de manière optimale aux demandes adressées. La tendance s'est à nouveau inversée en fin d'année 2022 et la liste d'attente a augmenté de manière rapide ainsi que le délai d'intervention prévisible qui peut être estimé à plus de deux mois à la fin décembre.

¹ L'augmentation globale des demandes entre 2021 et 2022 est de +12.57%. Si l'on prend en compte la date de parution de ce rapport (30.06.2023), l'augmentation sur les 12 derniers mois est de 27.71%.

Il apparaît dès lors que la dotation reste largement insuffisante pour que les objectifs fixés dans le rapport de planification 2022-2026 du SPS, à savoir un délai d'intervention court et la possibilité de réaliser des suivis intensifs pour répondre de manière efficace et appropriée aux besoins des familles, soient atteints durablement.

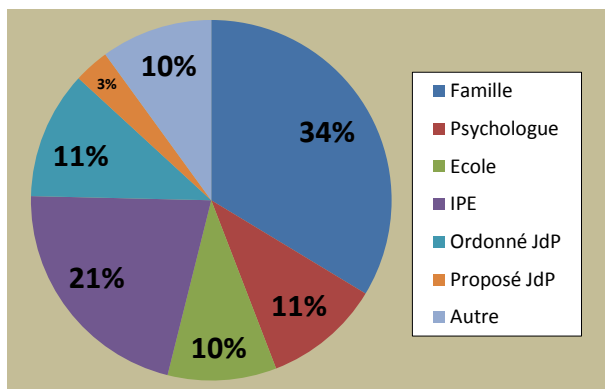
La dotation annualisée effective pour 2022 correspond ainsi à 8,4 EPT, soit à une augmentation de 14% qui ne répond que partiellement à la sous-dotation chronique et problématique du service AEMO. Comme chaque année, une stagiaire de la HETS-FR a également intégré le Service AEMO pour son stage de formation pratique durant le premier semestre 2022.

De manière générale, on peut observer que les principaux indicateurs chiffrés de l'activité du service AEMO sont en correspondance avec l'augmentation de la dotation. 3381 entretiens (+10%) ont été organisés et 3025 (+11%) ont été effectivement réalisés, soit 2465 visites à domicile (+12%), 476 entretiens (-%) de réseau en présence des familles, 84 entretiens (+40%) de réseaux entre professionnels. Les entretiens de réseaux représentent ainsi une proportion stabilisée de 19% qui comprend notamment les entretiens de synthèse et de bilan qui ponctuent l'accompagnement AEMO pour permettre une évaluation régulière.

RECAPITULATIF	2022	2021	2020
Situations	410	388	303
Enfants	784	770	620
Filles	383	358	281
Garçons	401	410	339
Français	287	296	219
Allemand	123	91	84

198 demandes AEMO ont été adressées au courant de l'année 2022 (+13,1%). 410 familles (+6%) ont ainsi bénéficié de l'AEMO, soit 784 enfants et jeunes (+4,7%). La durée moyenne de l'accompagnement est stabilisée à un peu plus d'une année (12,5 mois), ce qui confirme l'allongement constaté dès 2020. L'augmentation de l'activité du service AEMO correspond ainsi à une intensification des suivis qui répond à une complexification des situations qui implique également un travail en réseau plus important.

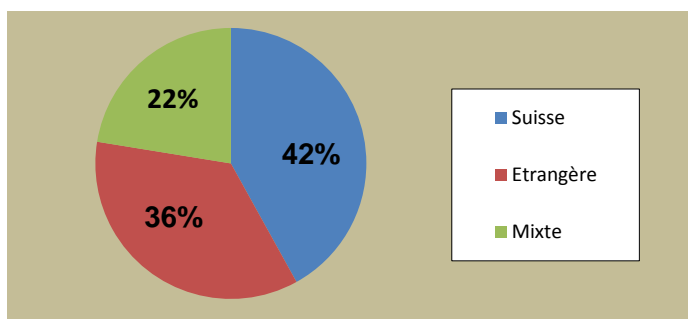
Le nombre de « portes fermées » (44), soit l'absence du domicile lors d'un rendez-vous convenu reste extrêmement faible. La quantité d'entretiens annulés dans un délai de 24h (296) a diminué en lien avec l'abandon progressif des mesures et des précautions nécessaires en lien avec la pandémie. La stabilisation du nombre de kilomètres parcourus (66'699 km, soit +1,3%) malgré une augmentation d'activité indique que l'attribution des situations par régions permet une rationalisation des déplacements.



De manière comparable à l'année précédente, la demande AEMO résulte d'une démarche initiée par les familles elles-mêmes pour 33,7% des situations suivies. On constate une augmentation des mesures d'AEMO adressées sur proposition d'un membre du réseau (46,6% contre 41,4%) et des suivis proposés ou ordonnés par les Justices de Paix (14,6% contre 12,8%). La proportion des mesures AEMO réalisées sans mandat officiel confié au SEJ a diminué légèrement dans le même temps (55,9% contre 57,6%).

Situations par districts	2022	2021	2020
Broye	45	41	37
Glâne	37	32	32
Gruyère	74	68	54
Lac	31	31	23
Sarine	163	142	109
Singine	39	39	25
Veveyse	21	25	23

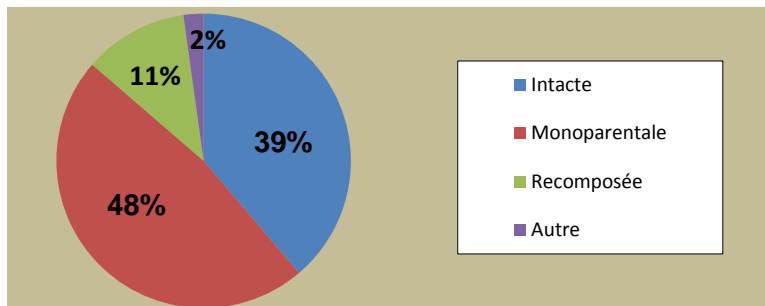
La proportion des suivis AEMO dans la partie alémanique du canton est en hausse (30% contre 23,5%) et l'interprétariat a été nécessaire pour 9,8% des familles suivies, soit dans une proportion légèrement inférieure à l'année précédente. La collaboration avec les interprètes est à la fois nécessaire et précieuse puisqu'elle permet de garantir une bonne communication mais également une meilleure compréhension des situations. Les langues principales pour lesquelles il a été recouru à l'interprétariat sont le russe, l'ukrainien, le tigrigna, le turc, le kurde, le farsi, l'albanais et le portugais.



La proportion des enfants en âge de scolarité obligatoire a encore augmenté et représente 69,2%.

Celle des enfants en âge préscolaire est stable alors que le nombre de jeunes concernés par la mesure dans la période qui suit la scolarité obligatoire, y compris de jeunes adultes a diminué (-9%).

Depuis 2021, les entretiens réalisés dans la phase d'analyse de la demande ne font plus l'objet d'une participation financière et ne sont dès lors plus facturés. 839 entretiens non-facturés correspondant à 189 suivis initiés en 2022 et à certaines des 13 reprises de suivis (possibles dans l'année qui suit la clôture d'un dossier AEMO) ont ainsi été réalisés dans le cadre de la phase d'analyse de la demande avec une moyenne de 4,2 entretiens par suivi, conformément à ce qui avait été prévu pour cette phase, soit 3 à 5 entretiens.



De manière similaire aux années précédentes, les familles monoparentales (48%) et les familles recomposées (11%) restent largement surreprésentées².

Les proportions de suivis en fonction de l'origine des familles sont également constantes.

L'estimation des besoins réalisée dans le cadre du rapport de planification 2022-2026 du Service de la prévoyance sociale SPS daté du 30 novembre 2021 concernant l'offre de prestations institutionnelles pour mineur-es et jeunes adultes définit deux objectifs prioritaires en ce qui concerne les mesures socio-éducatives et plus précisément celle de l'AEMO : la résorption de la liste d'attente et la possibilité de suivi intensif dans certaines situations puisqu'on peut faire l'hypothèse que la rapidité et l'intensité de l'intervention permettent de répondre de manière plus appropriée aux besoins des familles tout en limitant la nécessité de recourir à des mesures de placement. L'augmentation progressive de la dotation au cours de l'année 2022 a permis de répondre temporairement aux objectifs mais il apparaît que les ressources et les postes alloués restent insuffisants.

Le monitoring et les statistiques transmises de manière trimestrielle au SPS devraient permettre d'affiner puis de concrétiser la planification souhaitée et de réaliser les objectifs fixés par des interventions effectives auprès des familles du canton.

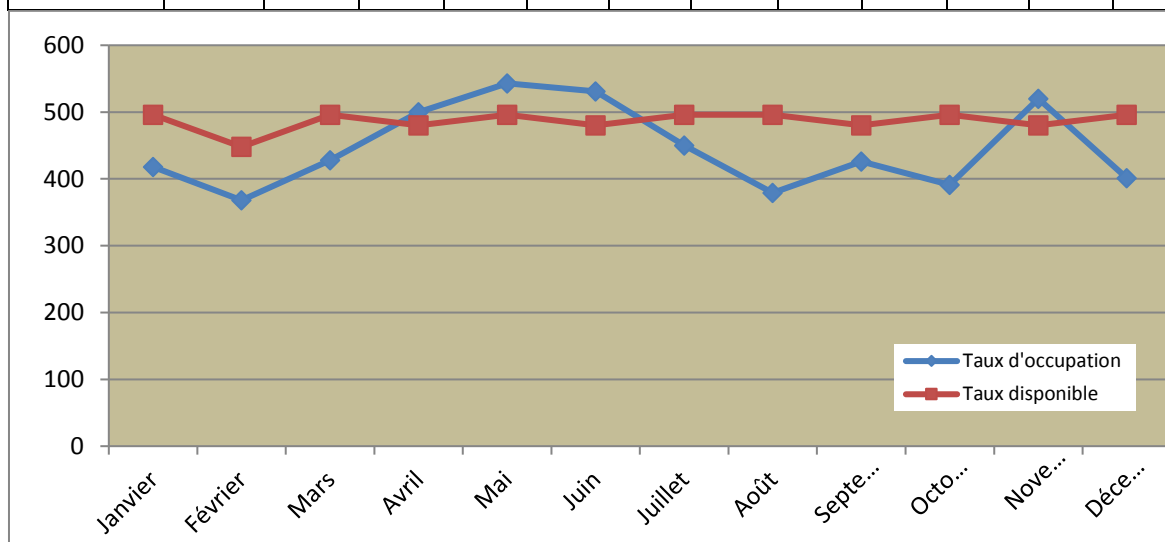
La réalisation de ces objectifs implique de développer encore le service et d'augmenter les ressources en terme de dotation.

Ramon Pythoud,
Coordinateur du Service AEMO

² Aujourd'hui, selon le dernier [rapport sur les familles](https://www.bfs.admin.ch/news/fr/2021-0228) de l'Office fédéral de la statistique, 30% des ménages suisses avec des enfants de moins de 25 ans ne présentent pas cette structure de la famille dite traditionnelle, avec un couple marié et des enfants issus de ce mariage. Il peut s'agir de ménages monoparentaux, de couples de même sexe ou de couples en union libre, recomposés ou non. Concernant les enfants, si la grande majorité vivent avec leurs deux parents, mariés ou non (80%), 13,4% grandissent dans un ménage monoparental, 6,5% dans une famille recomposée et 0,1 avec deux parents de même sexe.
<https://www.bfs.admin.ch/news/fr/2021-0228>

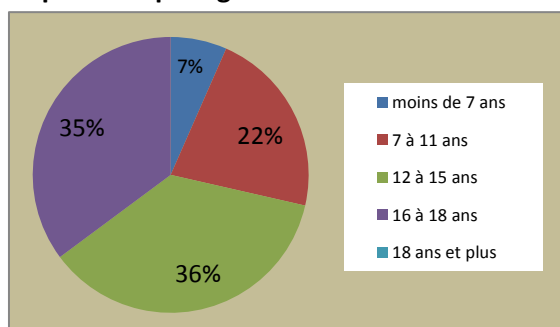
Activités du Lieu d'accueil

	Janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Journées de placement	418	368	428	500	543	531	450	379	426	391	520	401
Journées disponibles	496	448	496	480	496	480	496	496	480	496	480	496

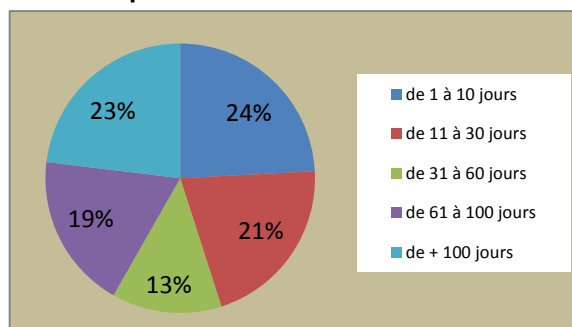


En 2022, le foyer Transit a comptabilisé 5391 journées de placement, pour un total de 91 enfants placés (48 filles et 43 garçons). Les dernières mesures appliquées dans le cadre de la pandémie de Covid-19 se sont faites ressentir sur les trois premiers mois de l'année. Une période particulièrement calme a été observée à l'automne. Sur la totalité des placements effectués, près d'un quart ont duré plus de 100 jours, ce qui met encore une fois en évidence le manque de places dans les foyers de moyen à long terme.

Répartition par âge



Durée de placement



Dans le cadre de son master universitaire, un éducateur de Transit a analysé plus d'une centaine de placements d'évaluation répartis sur plusieurs années. Les conclusions de son travail mettent notamment en lumière que près des trois quarts des enfants placés à Transit pour une évaluation de 3 mois retournent vivre dans leur famille et que parmi eux, seule une minorité de moins d'un sur six retournent vivre en institution une année après leur placement. Si l'on retient que la durée moyenne de placement dans les foyers de moyen à long terme est de plus d'une année³, on peut prétendre que le travail intensif effectué à Transit avec le jeune et sa famille permet d'éviter que le placement ne dure au-delà de trois mois dans la majorité des cas.

« Placements d'évaluation et contrainte. Analyse de l'influence de la contrainte sur les placements d'évaluation à Transit dans une perspective interdisciplinaire »

La recherche s'est intéressée à l'influence de la contrainte sur les placements d'évaluation à Transit⁴.

La question a été abordée par une approche interdisciplinaire. Le volet de droit a permis d'explorer d'un point de vue juridique le retrait du droit de déterminer le lieu de résidence dans son application spécifique à Transit (art. 310 CC). Dans ce cadre, la recherche a permis de mettre en évidence d'importantes lacunes d'un point de vue procédural, notamment concernant le respect des droits parentaux : il apparaît ainsi que les parents sont souvent peu informés de leurs droits, en particulier en lien au recours et à l'assistance judiciaire, mais aussi peu accompagnés dans la préparation de la mesure. De plus, les longs délais d'attente avant leurs auditions ne semblent pas compatibles avec le principe de célérité qui devrait régir la procédure en protection de l'enfance.

Toujours du point de vue procédural, le retrait par voie provisionnelle pour la durée de l'évaluation se dégage en tant que solution la plus adéquate aux spécificités de Transit. La limitation temporelle de la décision valorise le principe de subsidiarité. Alors qu'un retrait illimité implique que l'APEA doive justifier l'arrêt de la mesure, le retrait limité au temps de l'évaluation mène à une logique opposée, l'APEA devant justifier la prolongation de la mesure de placement s'il estime que cela est nécessaire. Encore, la voie provisionnelle permet de garantir une protection immédiate tout en laissant à la Justice de Paix le temps de rassembler les éléments nécessaires à une prise de décision définitive. Cette démarche semble particulièrement compatible avec les finalités de l'évaluation sur un temps donné, telle qu'elle est pratiquée à Transit. Elle permet à l'APEA d'intervenir rapidement puis de s'appuyer sur les résultats du processus d'évaluation pour la prise de décision définitive. Malgré cela, il est constaté que cette solution n'est utilisée que pour moins de 20 % des placements ordonnés pris en compte dans l'analyse.

³ Selon les données recueillies au plan national par l'OFJ (Casadata), environ deux tiers des placements résidentiels durent plus d'une année).

https://www.casadata.ch/fileadmin/casadata.ch/redaktion/Dokumentation/F_Rapport_comparatif_sur_les_donnees_Casadata_2018__2019_et_2020_HomepageCasadata.pdf

⁴ On parle ici de contrainte judiciaire, donc de placements ordonnés par l'autorité de protection (Justice de paix), par opposition aux placements dits volontaires, qui requièrent uniquement le consentement formel de l'enfant et de ses représentants légaux. Il peut s'agir de situations dans lesquelles l'enfant lui-même, et/ou l'un de ses parents, n'est pas en accord avec le placement, ou n'est pas en mesure de donner son approbation.

Dans le volet de psychologie de cette recherche, la question a été abordée à l'aide d'une méthodologie quantitative. Pour ce faire, les données concernant 119 situations de jeunes ayant été placées pour des évaluations entre juillet 2014 et décembre 2021 ont été recueillies auprès des archives de Transit et du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Cet échantillon a été utilisé pour explorer l'influence de la contrainte judiciaire sur les résultats des placements d'évaluation. Il est à noter que la répartition entre placements volontaires (55 %) et contraints (45 %) au sein de l'échantillon se prêtait particulièrement bien à cette fin.

L'échantillon recueilli a permis de mettre en évidence un **important taux de retour à domicile** après les placements d'évaluation à transit, ainsi qu'un **faible taux de re-institutionnalisation**. En effet, 70 % des jeunes retournent à domicile après 3 mois de placement à Transit, et seulement 30 % intègrent une nouvelle structure. De plus, 84 % des jeunes ayant regagné le domicile à la sortie de Transit y vivaient encore à une année de l'intervention.

Les analyses ont mis en évidence un effet limité de la contrainte sur les résultats des placements d'évaluation. Néanmoins, il ressort de cette analyse que, lorsque les placements sont contraints, la probabilité qu'un placement ait lieu dans l'année suivant l'évaluation augmente avec l'ampleur des difficultés dans les pratiques parentales positives (engagement et valorisation), alors que ces mêmes difficultés n'ont pas de valeur prédictive dans les placements volontaires. Encore, les analyses exploratoires ont permis de mettre en évidence une difficulté à prévenir des placements pour les jeunes ayant les difficultés comportementales les plus importantes.

Quant à la finalité évaluative du processus, il ressort que les propositions faites par Transit sont généralement suivies : le taux d'adhésion aux propositions de Transit se monte à 87 %. Il est à noter qu'au sein des 13 % des situations pour lesquelles la proposition n'a pas été suivie, seulement 3 situations concernaient des propositions de retour à domicile, le solde s'agissant de propositions de placement. Cet effet a été observé tant au sein de la population contrainte qu'au sein de la population volontaire.

Les résultats du volet quantitatif, cumulés à la cohérence observée entre l'intervention de Transit et les interventions jugées efficaces par la littérature scientifique du domaine, appuient l'idée que l'imposition d'une mesure d'évaluation puisse être une solution proportionnée et adéquate. En même temps, la valeur prédictive des variables expliquées dans le paragraphe précédent soutient l'application d'une approche préventive dans l'imposition des placements d'évaluation. En effet, ne pas attendre de trop importantes dégradations pourrait se montrer un facteur clé pour la réussite de l'intervention.

Davide Sutter, éducateur social à Transit depuis 2016.

C Conclusion

L'identité institutionnelle de la Fondation Transit s'appuie sur deux piliers complémentaires et d'égale importance, la **protection de l'enfance** et le **soutien à la parentalité**. Si le placement peut représenter un moyen de protection face à la crise, soutenir activement sa famille est un investissement qui permet le plus souvent le retour à domicile de l'enfant placé.

Grâce à la recherche de D. Sutter, nous disposons pour la première fois de données qui permettent de connaître le devenir des jeunes après leur placement à Transit ; ces résultats soulignent l'efficacité des placements de court terme et du travail avec la famille dans les situations de crises familiales. La recherche relève par ailleurs l'importance de décisions de placement à la fois souples et respectueuses des droits de l'enfant, tout autant que de ceux de ses parents. L'analyse des résultats confirme que les placements surviennent dans des situations de grande souffrance pour tous les membres de la famille : les problèmes de comportements intériorisés (retrait, dépression, anxiété, isolement social) et extériorisés (agressivité, transgression, agitation) mesurés chez les enfants et les jeunes au moment de leur placement, se situent bien au-dessus de ceux de la population générale. Il en est de même pour les difficultés mesurées dans les pratiques éducatives de leurs parents.

Grâce au renfort accordé l'an dernier au Service AEMO dans le cadre du Plan de soutien jeunesse⁵, le délai d'attente a pu être significativement réduit pendant quelques mois, ce qui a permis de répondre ponctuellement à des demandes urgentes ou de mettre en place des suivis plus intensifs. Cela correspond précisément aux objectifs affirmés récemment par la planification cantonale⁶. Il est d'autant plus intéressant de relever que le nombre de placements (et notamment ceux effectués en urgence) a diminué précisément pendant la période durant laquelle la durée d'attente pour la mise en place d'un soutien éducatif ambulatoire était raccourcie. Toutefois, le nombre de demandes pour un suivi AEMO a continué à croître et la dotation reste insuffisante pour y faire face.

Enfin, nous observons à nouveau qu'une proportion non négligeable des places du foyer sont occupées par des enfants et des jeunes en attente d'être placés dans d'autres institutions, ce qui souligne une fois de plus le manque de places dans le canton.

Je remercie vivement tous les collaborateurs pour leur engagement et leur motivation. Un grand merci aux autorités cantonales pour le soutien accordé au Service AEMO.

Je tiens également à remercier le Conseil de fondation et sa Présidente, Mme Antoinette de Weck, pour leur appui toujours fidèle et avisé.

Pascal Schweizer
Directeur

⁵ Plan de soutien jeunesse Fribourg.

<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/enfance-jeunesse-et-famille/covid-19-plan-de-soutien-jeunesse-fribourg>

⁶ L'offre de prestations institutionnelles pour mineur-e-s et jeunes adultes. Planification 2022-2026. Service de la prévoyance sociale, Canton de Fribourg. Rapport soumis au Conseil d'état le 30 novembre 2021.

*D*onateurs

Nous adressons nos remerciements chaleureux à nos généreux donateurs, lesquels nous soutiennent et nous encouragent dans notre activité. Leurs dons sont utilisés pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles.

La **Fondation Internationale de la Communauté de l'Emmanuel**, qui offre depuis de nombreuses années des dons importants à la Fondation Transit.

La **Fondation CAP**, Constellation Active Performance, qui offre aux enfants accueillis par Transit des activités de dépassement de soi dans un encadrement sécurisé et chaleureux.

La **Fondation Ort**

Pall International Sàrl

UCB Farchim